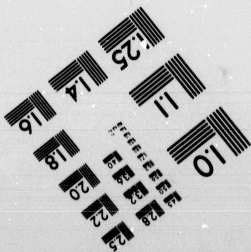
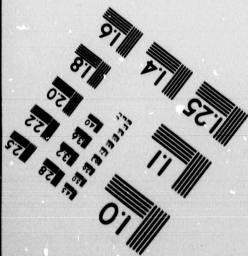
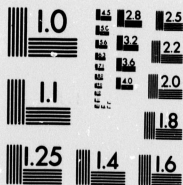


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1979**

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/  
Couvertures de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/  
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/  
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/  
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/  
Pages endommagées

Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

Copie originale restaurée et pelliculée.

---

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/  
Seule édition disponible

Pagination incorrect/  
Erreurs de pagination

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Pages missing/  
Des pages manquent

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Maps missing/  
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/  
Des planches manquent

Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

The in  
possib  
of the  
filming

The la  
contai  
or the  
applie

The or  
filmed  
instit

Maps  
in one  
upper  
bottom  
follow

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

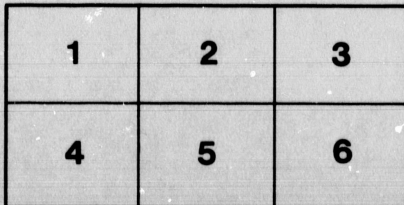
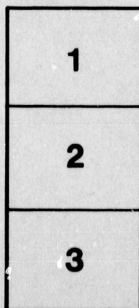
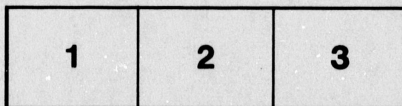
Library of the Public  
Archives of Canada

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :





L'

PE

M

**JUSTICE AUX MINORITÉS**

---

**PROTECTION**

---

— DE —

**L'INDUSTRIE NATIONALE**

---

**PROTECTION ET DEVELOPPEMENT**

**DE L'AGRICULTURE**

---

**LETTRE**

— DE —

**Mr F.-J. BISAILLON, C. R.**

**Candidat Conservateur**

— AUX —

*Electeurs du Comté de Laval*

*Mar. 20.*

1896 (29)

Handwritten notes or a list, possibly a calendar or ledger, with faint entries and numbers. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.

75323

m'  
cep  
sac  
jou

per  
mo  
dél  
en  
ser  
ma  
lais

sien  
pol  
les  
qui  
app  
tou  
tor

car

cel  
ens  
des

cat  
les  
ma  
env  
pos  
dic  
nov

ven  
cat



# AUX LECTEURS DU COMTE DE LAVAL

*Messieurs les électeurs,*

Des délégués de toutes les paroisses du comté de Laval, réunis en convention, m'ont fait l'honneur de m'offrir la candidature. J'ai cru de mon devoir de l'accepter à cette heure suprême de notre existence nationale où les intérêts les plus sacrés de notre race et de notre foi, de même que l'avenir de notre pays, se jouent sur le résultat d'une élection.

Non pas que j'aie la présomption de pouvoir remplacer en tous points

## **L'homme distingué qui fut votre représentant**

pendant près de 23 ans, dans la chambre des Communes. Mais vous trouverez en moi un homme dévoué comme lui à son pays et prêt à tous les sacrifices pour la défense des droits et des intérêts canadiens en général et ceux de ses mandataires en particulier. Formé à la même école que lui, à cette école chrétienne et conservatrice qui a tant fait jusqu'ici pour le bien de la patrie, je ne demande qu'à marcher sur ses traces et continuer les traditions d'honneur et de loyauté qu'il a laissées dans le comté de Laval et dans la chambre des Communes.

On vous a dit que j'ai été candidat défait dans Verchères. C'est vrai. Plusieurs fois déjà, j'avais refusé la candidature, n'ambitionnant pas les honneurs politiques. Mais l'an dernier une question d'une importance primordiale pour les catholiques et les Canadiens-français s'est présentée. Le parti conservateur, qui, pour moi, est le parti de l'ordre social et des véritables libertés, a fait appel à mon patriotisme. Dans l'intérêt d'une cause qui nous est chère à tous, j'ai accepté le sacrifice qu'on me demandait, et si mon adversaire a été victorieux, c'est en faisant des promesses qu'il n'a malheureusement pas tenues.

Aujourd'hui, je me présente à vous comme le champion de cette même cause, celle des minorités quelles qu'elles soient, celle du

## **Respect de la constitution et de la liberté de conscience,**

celle du droit inaliénable des pères de famille de faire donner à leurs enfants les enseignements de la foi chrétienne et de la morale, en même temps que ceux des sciences profanes.

Je n'ai pas besoin de vous redire de quelle injustice souffre la minorité catholique et française de Manitoba. Vous savez que, grâce à une loi passée par les libéraux, les parents catholiques sont obligés de payer des taxes pour le maintien d'écoles que leur conscience réprouve et auxquelles ils ne peuvent pas envoyer leurs enfants. Vous savez que cette loi tyrannique les met dans l'impossibilité d'avoir des écoles catholiques. Vous savez encore que le comité judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre, le plus haut tribunal de l'Empire dont nous faisons partie, a consacré le droit et le devoir du parlement fédéral d'intervenir pour faire disparaître cette injustice criante et rendre à la minorité catholique de Manitoba ses écoles que lui garantissent les traités et la constitution.



Vous savez enfin que le parti conservateur a entrepris, à la dernière session du Parlement, d'accomplir envers la minorité catholique de Manitoba, le même acte de justice qu'il accomplirait envers toute minorité opprimée. Fondateur de la nation canadienne qu'il a toujours cherché à consolider dans la paix, l'harmonie et la prospérité, il a lié son sort à cette mesure de justice. Victorieux par le vote populaire ou vaincu par le fanatisme et la trahison nationale, il reste fidèle à son programme de justice égale à toutes les races, et toutes les religions qui se partagent la population du Canada.

LA LOI SOUMISE PAR LUI AUX CHAMBRES AVAIT L'APPROBATION DE NOS CHEFS SPIRITUELS, les évêques, qui sont nos guides dans les questions intéressant la foi ou les mœurs. Elle avait l'approbation de la minorité manitobaine, la plus intéressée après tout et la mieux en état de juger de ses propres besoins.

Si elle n'est pas adoptée, si la question des écoles n'est pas réglée, c'est dû à l'obstruction qu'ont faite, dans le Parlement, les libéraux unis aux fanatiques qui suivent McCarthy et Clarke Wallace.

Je viens vous demander d'approuver par votre vote la politique juste et véritablement nationale du parti conservateur sur la question des écoles de Manitoba, et l'aider à soumettre de nouveau aux Chambres une loi réparatrice et qui rendra pleine et entière justice à la minorité. Il n'est pas besoin d'une enquête pour cela, parce que l'injustice dont souffrent les catholiques est parfaitement établie par les tribunaux et admise par tous les gens sincères.

Je fais ce même appel, et avec une égale confiance, aux protestants de ce comté, je connais assez leur esprit de justice et de *fair play*, leur respect de la loi, des tribunaux et de la parole donnée, pour savoir que, dans cette question des écoles, ils verront avant tout une QUESTION DE DROIT, D'ÉQUITÉ ET D'HONNEUR. S'ils ont dans la province de Québec, des droits et des privilèges que chacun respecte, s'ils en ont eu dans Manitoba tant qu'ils ont été la minorité, c'est que le parti conservateur, fort de l'appui des catholiques et des Canadiens-français, a toujours inscrit en tête de son programme et a toujours eu comme guide de sa conduite, les mots :

### Justice et Liberté.

Je ne puis que déplorer, messieurs les électeurs de Laval, protestants comme catholiques, les attaques dont sont en ce moment victimes les vénérés membres de l'épiscopat et du clergé. Ils ont fait leur devoir en donnant une direction à l'électorat sur une question qui n'est pas seulement religieuse mais repose sur la loi naturelle et les droits de tous les pères de famille, quelle que soit leur nationalité et leur croyance.

Vous dénoncerez par votre vote, j'en suis certain, messieurs les électeurs, ces doctrines dangereuses que les chefs libéraux et leur presse cherchent à répandre dans le peuple pour détruire l'ordre et le principe même de l'autorité sans lesquelles une nation ne peut pas vivre et prospérer.

Dans une circonstance comme celle-ci, messieurs les électeurs, vous ne pouvez pas être satisfaits des demi-promesses que vous donne mon adversaire. Il votera, dit-il, pour une loi réparatrice; mais, aussitôt après, il refuse de répudier la politique de son chef, M. Laurier, qui est l'opposé même d'une loi réparatrice. Et puis que pourrait-il faire pour le règlement de la question des écoles, fût-il sincère dans ses promesses, quand son parti est composé EN MAJORITÉ D'ADVERSAIRES INÉVITABLES ET INÉLUCTABLES DE L'INTERVENTION DU PARLEMENT DANS

session  
même  
eur de  
l'har-  
orieux  
ionale,  
tes les

CHEFS  
ant la  
a plus  
t dû à  
tiques

iste et  
Mani-  
et qui  
quête  
ement

de ce  
de la  
estion  
D'HON-  
es que  
orité,  
diens-  
omme

omme  
mbres  
tion à  
sur la  
tiona-

rs, ces  
andre  
sans

ouvez  
otera,  
ier la  
atrice.  
fût-il

DANS

Ll  
au  
lo  
  
de  
no  
de  
  
no  
da  
le  
qu  
  
fa  
P  
  
te  
P  
ri  
  
a  
si  
  
s  
s  
  
c  
o  
l  
  
s  
t  
g  
P  
C  
r  
  
c  
v  
P  
l  
r  
  
v  
c  
d

LES AFFAIRES SCOLAIRES, et que pas un seul candidat libéral protestant, dans aucune des provinces, n'a donné un engagement quelconque qu'il appuiera une loi réparatrice ? La plupart au contraire se sont prononcés contre cette loi.

Le seul moyen de venir réellement en aide à la minorité manitobaine, c'est de confier le pouvoir au parti dont le programme clair, défini, bien arrêté, non équivoque, est de rendre justice à cette minorité et qui a donné des preuves de sa bonne foi, comme l'a fait le gouvernement conservateur.

Ce serait vraiment jouer un jeu de dupe que de confier les intérêts de la minorité à un parti qui a déjà fait rejeter une loi réparatrice, dont les membres dans les provinces anglaises, font appel aux préjugés contre les catholiques et les canadiens-français,—comme le font les chefs et les journaux libéraux,—et qui ne va pas plus loin que des promesses d'un règlement incertain.

Entre ces deux politiques, l'une franche et catégorique, l'autre équivoque et fautive, l'on ne doit pas douter du choix de l'électorat, car ce serait douter du patriotisme et du bon sens de notre population.

Il est une autre question, messieurs les électeurs, qui doit attirer votre attention d'une manière toute spéciale, puisqu'elle divise profondément les deux partis politiques et ne peut manquer d'avoir un effet considérable sur la prospérité du pays et votre prospérité personnelle. C'est celle de

#### La politique nationale.

Pour ma part, je suis partisan de cette politique que vous avez approuvée à maintes reprises, que le parti conservateur a introduite en ce pays, et qui consiste à donner une protection raisonnable à l'industrie manufacturière et agricole.

Une comparaison entre les périodes de 1873 à 1878 et de 1890 à 1896 vous suffira pour confirmer ce que votre expérience personnelle vous a déjà appris sur les heureux résultats de la Protection.

Dans ces deux périodes le pays est passé par une crise financière et commerciale. Mais de 1873 à 1878 les banques ont fermé leur portes, les manufactures ont failli, le nombre des banqueroutes a augmenté, celui des terres vendues par le shérif a triplé ; ça été la ruine et la misère.

Dans la seconde période, celle de 1890 à 1896, il y a eu une certaine gêne, sans aucun doute. Mais la Politique Nationale a opéré comme un mur de protection et le Canada a moins souffert que les autres pays. De plus, les efforts du gouvernement conservateur ont réussi à donner au Canada de nouveaux marchés pour ses produits, et surtout le marché anglais. De sorte que, dans un moment de crise aux Etats-Unis, nous ne sommes plus fatalement entraînés à la ruine, mais nous avons d'autres pays pour écouler nos produits.

S'il est vrai que les Etats-Unis ont un marché de soixante-cinq millions d'âmes, c'est-à-dire treize fois plus considérable que le nôtre, il est également vrai que leur nombre de producteurs est plus considérable dans la même proportion. Pour chaque consommateur américain auquel nous pourrions vendre, les Etats-Unis ont douze à quinze producteurs prêts à venir offrir sur notre marché local les articles que nous produisons.

Sans compter que les Etats-Unis ont sur nous l'avantage d'un climat plus varié et plus hâtif. Quand vous serez prêts, messieurs les cultivateurs de Laval et de toute l'île de Montréal, à vendre sur le marché les primeurs de vos jardins, de vos vergers et de vos terres, vos concurrents américains auront déjà envahi ce même marché depuis un mois environ s'ils n'en sont pas empêchés par un



**TARIF PROTECTEUR, LES PRIX SERONT TOMBÉS, LA CULTURE NE PAIERA PLUS, ET CE SERA LA RUINE POUR TOUS.**

La politique de tarif de revenu que M. Laurier semble enfin avoir adopté, ne nous ouvrirait pas d'avantage les marchés des Etats-Unis, mais ne ferait que rendre plus facile aux étrangers l'accès du marché local.

Les libéraux comprennent enfin que les Américains ne veulent pas de traité de réciprocité qui, d'ailleurs ne devrait être fait qu'avec une grande prudence, car les prix des produits agricoles aux Etats-Unis ne sont guère encourageants. A la fin de mai dernier, voici quels étaient les prix des principaux produits agricoles, à Chicago où se règle les prix américains, et à Montréal.

		MONTRÉAL	CHICAGO
Blé,	le minot.....	\$ 0.74	\$ 0.57 $\frac{3}{8}$
Avoine,	" .....	0.30	0.17 $\frac{1}{2}$
Orge,	" { Brasseries.....	0.47	0.32
	" { Bétail.....	0.35	0.25
Seigle,	" .....	0.51	0.32 $\frac{1}{2}$
Beurre	" .....	0.16	0.15
Lard,	" .....	5.25	4.17 $\frac{1}{2}$
Blé-d'Inde	" .....	0.35	0.27 $\frac{3}{8}$
Foin ....	.....	12.00	11.00
Patates	le minot.....	0.17 à 0.20	0.06

Et ainsi de suite. S'IL N'Y AVAIT PAS DE PROTECTION, LES AMÉRICAINS ENVERRERAIENT SUR NOTRE MARCHÉ LES PRODUITS AGRICOLES QU'ILS SONT OBLIGÉS DE SACRIFIER aujourd'hui et les prix que vous recevez baisseraient d'autant.

Ce qui est vrai de la protection agricole l'est également de la

### **Protection Industrielle.**

Plus il y a de travail dans les villes, plus il y a d'argent payé en salaires, et mieux les cultivateurs vendent leurs produits, parce qu'il y a plus d'acheteurs. Faites disparaître les ouvriers et la population des villes ; à qui vendrez-vous les produits de vos terres et de vos jardins ?

Or tout le monde est forcé d'admettre que la Protection a augmenté le nombre des manufactures et, par conséquent, des acheteurs. Elle a donc rendu meilleure la position des cultivateurs, en améliorant et agrandissant le marché local, le meilleur de tous, puisque le cultivateur, quand il vend sur le marché local, sauve les frais du transport à l'étranger.

De plus, la Protection a fait baisser les prix de tous les articles que les cultivateurs achètent. Un habillement qui valait \$18 en 1878 ne coûte plus que \$10 ; le prix du sucre a baissé de 12 cents à 5 cents ; le coût des ferronneries est tombé de moitié et souvent des trois quarts ; on peut avoir pour \$45 comptant une moissonneuse qui aurait coûté \$80 en 1878 ; et il en est de même pour tous les autres articles. Malgré cela, il y a plus d'ouvrage que du temps des libéraux et les salaires sont meilleurs.

C'est le maintien et la continuation de cette politique véritablement nationale et bienfaisante que le parti conservateur vous demande d'assurer par votre vote.

Ce qu'il vous demande encore, messieurs les électeurs, et ce que je vous demande en son nom, c'est de l'aider à continuer la politique de

### **Développement et de progrès agricoles qu'il a inaugurée.**

Grâce à ses efforts, le marché anglais a pris de plus en plus d'importance pour les cultivateurs canadiens. Nos exportations de produits de la ferme à la

Grande Bretagne, qui n'étaient que de \$32,000,000 en 1879 ont monté à une moyenne de \$50,000,000 durant les cinq dernières années. C'est le marché anglais qui absorbe la plus grande partie de nos produits laitiers, de nos fruits, etc. Il est, pour la région de Montréal surtout, le marché par excellence, après le marché local.

Il est donc dans l'intérêt bien entendu des cultivateurs d'en rendre l'accès de plus en plus facile et avantageux. C'est ce que travaille à faire le gouvernement, au moyen d'une ligne de steamers rapides et surtout par l'établissement d'entrepôts frigorifiques dans les ports d'expédition et de compartiments réfrigérants dans les navires. L'expérience en a été faite avec un succès complet.

Beaucoup des produits de la terre sont difficiles à conserver et le cultivateur est forcé de les vendre le plus tôt possible, pour ne les pas perdre. Avec ce système de compartiments froids cet inconvénient disparaît en grande partie. Le beurre, le fromage, les œufs, les fruits, les légumes, les viandes peuvent être expédiés en Angleterre en parfait état et attendre la hausse du marché. C'est donc une garantie que LES PRIX SERONT PLUS ÉLEVÉS quand ce système sera établi sur une grande échelle. Et c'est ce que se propose de faire le gouvernement conservateur, dont la bienfaisante initiative nous a donné l'industrie laitière, les fermes expérimentales, les écoles d'agriculture, les voies de communication faciles par chemin de fer et par eau, et dont le service de steamers rapides réduira à quatre jours et quelques heures la distance qui nous sépare du marché anglais.

Toujours dans l'intérêt de la classe agricole ce gouvernement se propose d'établir à ses frais, durant un an, pour en assurer ensuite l'existence permanente, de vastes abattoirs, ce qui ouvrira un nouveau champ d'action à l'entreprise agricole. Avec des abattoirs, vous aurez, messieurs les cultivateurs, un marché avantageux et constant pour vos bestiaux. Déjà ce projet serait accompli, si les libéraux n'avaient pas, par leur obstruction, empêché l'argent nécessaire d'être voté par les chambres, à la dernière session.

Après vous avoir exposé avec sincérité les principales questions sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer par votre vote, permettez-moi, messieurs les électeurs, de solliciter votre appui patriotique et désintéressé, ce n'est pas pour moi que je le réclame, mais pour une cause véritablement nationale, votre cause à vous et celle de tous les amis sincères de notre cher Canada.

Le programme que je viens vous exposer, je le suivrai honnêtement, loyalement et je m'efforcerai, avec toute l'énergie dont je suis capable, de le faire triompher, me réservant de guider ma conduite politique sans esprit de parti, mais d'après les meilleurs intérêts du Canada et du comté de Laval en particulier.

Le programme que je vous demande d'approuver peut se résumer en quelques mots :

**JUSTICE AUX MINORITÉS**  
**PROTECTION DE L'INDUSTRIE NATIONALE**  
**PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE.**

J'ai l'honneur d'être, Messieurs les électeurs,

Votre serviteur dévoué,

**F.-J. BISAILLON.**

Comté de Laval, 16 juin 1896.

# BULLETIN DE VOTE

Election pour le District Electoral de Laval, 1896.

**BISAILLON**

François-Joseph Bisailon, de la Cité de  
Montréal, Avocat, C. R.

X

**FORTIN**

Thomas Fortin, du Village de Ste-Rose,  
Avocat.

